

SAS
Parc Eolien
des
Hauts Poiriers

PROJET DE PARC EOLIEN DES HAUTS POIRIERS (FOULAIN-CRENAY - 52)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

Note modificative du dossier, version consolidée



Version 2

Dossier 19110072
11/01/2023

réalisé par



AUDDICE
ENVIRONNEMENT EST
6 Place Sainte Croix
51 000 Châlons-en-
Champagne
03 26 64 05 01

PROJET DE PARC EOLIEN DES HAUTS POIRIERS (FOULAIN-CRENAY - 52)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

Note modificative du dossier, version consolidée

Version 2

SAS Parc Eolien des Hauts Poiriers

Version	Date	Description
Version 1	04/02/2020	Note modificative du dossier
Version 2	11/01/2023	Note modificative du dossier

	Nom - Fonction	Date	Signature
Rédaction	Aurélie COFFRAND - Ingénieur environnement	04/02/2020	
Rédaction	Julien COCHARD – Chef de projets WKN GmbH	11/01/2023	



Agir pour l'avenir
de vos projets

auddice.com



TABLE DES MATIERES

COMPLEMENTS DU PROJET EOLIEN DES HAUTS POIRIERS.....	7
COURRIER PREFECTORAL DE DEMANDE DE COMPLEMENT	19

PREAMBULE

La SAS Parc éolien des Hauts Poiriers envisage d'implanter un parc éolien sur la commune de Foulain-Crenay dans le département de la Haute-Marne (52). Ce projet porte sur la création d'un parc éolien et notamment sur l'implantation de :

- 8 éoliennes de 170 m de hauteur hors-tout maximale et de puissance unitaire maximale de 3,9 MW,
- La puissance totale maximale de ce projet sera de 31,2 MW.

Le dossier initial a été déposé en préfecture de Haute-Marne en date du 05 mars 2018. Cette demande avait été rejetée (Arrêté du 17 juillet 2018), suite à l'avis défavorable du Ministère de la Défense.

Ce ministère a rendu un nouvel avis favorable en mai 2019. Par conséquent, l'instruction du dossier de demande a été reprise. Les services concernés reprennent ainsi l'examen du dossier de la demande, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Dans le courrier de la préfète de Haute-Marne en date du 27 septembre 2019, il est demandé d'apporter de nouveaux éléments pour compléter le dossier afin d'en reprendre l'examen.

Le présent document accompagne la version complétée de la demande d'autorisation environnementale du projet des Hauts Poiriers, version de Janvier 2020.

Cette note modificative expose **les éléments complémentaires** apportés pour poursuivre l'instruction, ainsi que leur référence dans les cahiers complétés du dossier et rappelle en annexe le courrier déclencheur de la demande.

Annexe 1 : Courrier de la préfecture en date du 27 septembre 2019

COMPLEMENTS DU PROJET EOLIEN DES HAUTS POIRIERS

Modificatifs apportés à l'étude paysagère (Cahier 5a-4)

Demande de compléments		Thématique	Compléments apportés au volet Paysage de l'étude d'impact environnementale	Modifications effectuées sur le volet Paysage de l'étude d'impact environnementale	N° page dans l'expertise paysagère
Oui	Non				
	X	Paysage	Mettre à jour le sommaire et la table des illustrations	Mise à jour du sommaire et des illustrations	Cahier n°5a-4 Etude paysagère - Mémoire (pages 2 à 4)
	X	Paysage	Mettre à jour l'analyse de l'existant sur l'aire d'observation lointaine	Précisions apportées sur le terme "phénomènes climatiques" et sur les enjeux dans la première partie "Analyse de l'existant" au chapitre 1 "Dimension paysagère du site"	Cahier n°5a-4 Etude paysagère - Mémoire (page 13)
	X	Paysage	Mettre à jour l'analyse de l'existant sur l'aire d'observation intermédiaire	Précisions apportées sur les distances dans la première partie "Analyse de l'existant" au chapitre 1 "Dimension paysagère du site"	Cahier n°5a-4 Etude paysagère - Mémoire (page 14)
	X	Paysage	Mettre à jour les cartes de contraintes et servitudes pour prendre en compte les nouveaux inventaires du volet Faune Flore	Mise à jour des figures n°50 à 52 relatives aux scénarios étudiés dans la seconde partie "Définition du projet" au chapitre 2 "Mise en œuvre du dessin du parc et schéma d'implantation retenu"	Cahier n°5a-4 Etude paysagère - Mémoire (pages 65, 67 et 69)
				Mise à jour de la figure n°87 relative à la localisation des trois postes de livraison du parc dans la quatrième partie "Mesures d'atténuation et d'accompagnement" au chapitre 1 "Traitement de l'impact"	Cahier n°5a-4 Etude paysagère - Mémoire (page 120)
	X	Paysage	Mettre à jour les effets cumulés	Précisions apportées sur le secteur où tous les parcs seront visibles dans la troisième partie "Analyse de l'impact" au chapitre 4 "Effets cumulés"	Cahier n°5a-4 Etude paysagère - Mémoire (page 109)
	X	Paysage	Mettre à jour l'habillage du poste de livraison	Choix d'un habillage vert olive RAL 6003 et modification de la figure n°86 dans la quatrième partie "Mesures d'atténuation et d'accompagnement" au chapitre 1 "Traitement de l'impact"	Cahier n°5a-4 Etude paysagère - Mémoire (page 119)
	X	Paysage	Apporter des précisions sur les mesures d'accompagnement MA01 et MA02	Précisions apportées dans la quatrième partie "Mesures d'atténuation et d'accompagnement" au chapitre 1 "Traitement de l'impact"	Cahier n°5a-4 Etude paysagère - Mémoire (page 121)
X		Paysage	Proposer des photomontages supplémentaires depuis des points de vue où le parc est visible	Précisions apportées sur le choix des photomontages dans la troisième partie "Analyse de l'impact" au chapitre 2 "Choix des points de vue pour les photomontages"	Cahier n°5a-4 Etude paysagère - Mémoire (pages 84 et 88)
				Confirmation de l'inspecteur ICPE l'absence de points de vue supplémentaires attendus à l'annexe 1	Cahier n°5a-4 Etude paysagère - Mémoire (page 139)
X		Paysage	Fournir une cartographie des ZIV superposant les ZIV du projet des Hauts Poiriers et de l'ensemble des projets existants	Ajout de la figure 74 dans la troisième partie "Analyse de l'impact" au chapitre 4 "Effets cumulés"	Cahier n°5a-4 Etude paysagère - Mémoire (page 108)

Demande de compléments		Thématique	Compléments apportés au volet Paysage de l'étude d'impact environnementale	Modifications effectuées sur le volet Paysage de l'étude d'impact environnementale	N° page dans l'expertise paysagère
Oui	Non				
X		Paysage	- Proposer des mesures permettant de réduire l'impact du parc seul et l'impact cumulé sur le plateau à l'ouest de Chaumont et justifier de l'acceptabilité de ces impacts - Proposer des mesures permettant de préserver la vallée de la Suize d'impacts paysagers - Proposer des mesures réduisant l'effet de surplomb sur le village de Crenay	Précisions apportées sur le photomontage PM42 dans la seconde partie "Définition du projet" au chapitre 2 "Mise en œuvre du dessin du parc et schéma d'implantation retenu"	Cahier n°5a-4 Etude paysagère - Mémoire (page 81)
				Ajout de la figure 74 dans la troisième partie "Analyse de l'impact" au chapitre 4 "Effets cumulés"	Cahier n°5a-4 Etude paysagère - Mémoire (page 108)
				Précisions apportées sur les mesures d'évitement et de réduction dans la quatrième partie "Mesures d'atténuation et d'accompagnement" au chapitre 1 "Traitement de l'impact"	Cahier n°5a-4 Etude paysagère - Mémoire (page 119)
				Engagement sur la plantation de haies bocagères autour des zones d'habitations (mesure MA03) dans la quatrième partie "Mesures d'atténuation et d'accompagnement" au chapitre 1 "Traitement de l'impact"	Cahier n°5a-4 Etude paysagère - Mémoire (pages 122 à 131)
				Engagement sur la plantation d'arbres aux abords de la route départementale n°107 (mesure MA04) dans la quatrième partie "Mesures d'atténuation et d'accompagnement" au chapitre 1 "Traitement de l'impact"	Cahier n°5a-4 Etude paysagère - Mémoire (pages 131 et 132)
				Mise à jour des mesures adoptées dans la quatrième partie "Mesures d'atténuation et d'accompagnement" au chapitre 2 "Tableaux récapitulatifs"	Cahier n°5a-4 Etude paysagère - Mémoire (pages 134 à 136)
				Recommandations du Conseil départemental pour la plantation d'arbres aux abords d'une route départementale à l'annexe 2	Cahier n°5a-4 Etude paysagère - Mémoire (page 139)
X		Paysage	Envisager l'implantation du parc à proximité d'autres parcs afin d'avoir une stratégie de densification des pôles éoliens	Justification du choix de l'aire d'observation pour guider l'esquisse du projet dans la seconde partie "Définition du projet" au chapitre 2 "Mise en œuvre du dessin du parc et schéma d'implantation retenu"	Cahier n°5a-4 Etude paysagère - Mémoire (page 64)
X		Paysage	Envisager une implantation avec une géométrie permettant une meilleure intégration paysagère, appuyée sur les axes forts du paysage	Justification du choix de l'aire d'observation pour guider l'esquisse du projet dans la seconde partie "Définition du projet" au chapitre 2 "Mise en œuvre du dessin du parc et schéma d'implantation retenu"	Cahier n°5a-4 Etude paysagère - Mémoire (page 64)
				Ajouts de tableaux de synthèse des scénarios étudiés dans la seconde partie "Définition du projet" au chapitre 2 "Mise en œuvre du dessin du parc et schéma d'implantation retenu"	Cahier n°5a-4 Etude paysagère - Mémoire (pages 66, 68 et 70)
				Justification de la géométrie du scénario retenu dans la seconde partie "Définition du projet" au chapitre 2 "Mise en œuvre du dessin du parc et schéma d'implantation retenu"	Cahier n°5a-4 Etude paysagère - Mémoire (pages 71 à 74)

Modificatifs apportés à l'étude écologique (Cahier 5a-2)

Inclus dans la demande de compléments		Thématique	Compléments apportés au volet Faune-Flore de l'étude d'impact environnementale	Modifications effectuées sur le volet Faune-Flore de l'étude d'impact environnementale	N° page dans l'étude Faune Flore et Habitats naturels
Oui	Non				
	X	Biodiversité	Mettre à jour les cartes et tableaux	Mise à jour de la liste des cartes et tableaux	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 6 et 7)
	X	Biodiversité	Mettre à jour l'équipe de travail et les acteurs ressources consultés	Mise à jour des chapitres II.2 "Equipe de travail" et II.3 "Acteurs ressources consultés"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 16)
	X	Biodiversité	Mettre à jour des outils de bioévaluation applicable à la présente étude	Mise à jour du tableau 6 au II.6.3 "Statut de rareté et menace des espèces et habitats"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 22 et 23)
	X	Biodiversité	Compléter la partie sur les sites Natura 2000 présents dans l'aire d'étude éloignée	Mise à jour du bilan à la suite du tableau 8 au I.1.1 "Zonages réglementaires liés au réseau Natura 2000"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 28)
	X	Biodiversité	Compléter la partie les autres zonages réglementaires du patrimoine naturel	Mise à jour du tableau 9 et reformulation par rapport au parc national qui concerne les aires d'études rapprochée et éloignée au I.1.2 "Autres zonages réglementaires du patrimoine naturel"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 28)
X		Biodiversité	Elargir l'aire d'étude immédiate pour reprendre l'intégralité des travaux	Mise à jour de la carte de l'avifaune en période de nidification (2017)	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 83)
				Mise à jour des cartes de localisation des espèces de chiroptères contactées et des enjeux	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 97 à 99 et 105)
				Mise à jour de la carte des mammifères terrestres contactés sur l'aire d'étude immédiate	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 114)
				Mise à jour de la carte des reptiles contactés sur l'aire d'étude immédiate	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 116 et 117)
				Mise à jour de la carte des enjeux écologiques sur l'aire d'études immédiate	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 127)
				Mise à jour des cartes de présentation des variantes	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 143 et 144)
				Mise à jour des plans des aménagements au IV.2 "Description du projet retenu"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 147 à 150)

Inclus dans la demande de compléments		Thématique	Compléments apportés au volet Faune-Flore de l'étude d'impact environnementale	Modifications effectuées sur le volet Faune-Flore de l'étude d'impact environnementale	N° page dans l'étude Faune Flore et Habitats naturels
Oui	Non				
X		Biodiversité	Reprendre le chapitre VI "Chiroptères"	Précisions apportées à la partie "axes de déplacement" au VI.1.2 "Prédiagnostic du CEN Champagne-Ardenne"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 90)
				Remplacement du tableau au VI.1.3 "Espèces de chiroptères présentes en Champagne-Ardenne"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 92)
				Précisions méthodologiques apportées au VI.2 "Chiroptères au sol"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 92)
				Rectification des espèces contactées et mise à jour de la richesse spécifique au chapitre "VI.2.1 Richesse spécifique contactée, toutes saisons confondus"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 92)
				Mise à jour du tableau 19 sur les niveaux d'activité au VI.2.2 "Chiroptères contactés au sol au printemps"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 92 et 93)
				Mise à jour des tableaux 20 sur les espèces contactées et 21 sur les niveaux d'activité au VI.2.3 "Chiroptères contactés au sol en été"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 93 et 94)
				Mise à jour des tableaux 22 sur les espèces contactées et 23 sur les niveaux d'activité au VI.2.4 "Chiroptères contactés au sol en automne"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 94 et 95)
				Précisions apportées sur les cartes de localisation des espèces de chiroptères contactées et des enjeux	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 97 à 99)
				Mise à jour du tableau 24 sur les enjeux écologiques liés au chiroptères avec ré-évaluation de certains enjeux au VI.2.6 "Enjeux écologiques liés aux chiroptères"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 101 à 104)
				Mise à jour du tableau 25 sur les espèces contactées au VI.3 "Chiroptères en altitude"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 106)
				Rectification du nombre de contacts obtenus lors des écoute en altitude	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 107)
			Précisions apportées au VI.3.1 "Activité mensuelle en altitude"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 108)	
X		Energie	S'assurer de la capacité d'accueil des postes envisagés	Suppression du tracé au PS de Rolampont et mise à jour de la carte au V.2.3 "Prise en compte du raccordement externe du parc éolien des Hauts Poiriers"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 159)
X		Biodiversité	Faire figurer le troisième PDL sur la carte	Précisions apportées au IV.2 "Description du projet retenu"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 146)
				Mise à jour des plans des aménagements au IV.2 "Description du projet retenu"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 147 à 150)

Inclus dans la demande de compléments		Thématique	Compléments apportés au volet Faune-Flore de l'étude d'impact environnementale	Modifications effectuées sur le volet Faune-Flore de l'étude d'impact environnementale	N° page dans l'étude Faune Flore et Habitats naturels
Oui	Non				
X		Biodiversité	Mener l'état initial flore et habitats dans une aire d'étude comprenant la totalité des travaux réalisés	Rectification de la superficie de l'aire d'étude immédiate, agrandie pour prendre en compte la totalité des travaux, dans le tableau 1 au II.1 "Définition des aires d'étude"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 12)
				Mise à jour de la carte "Présentation de la zone d'implantation potentielle et de l'aire d'étude immédiate" au II.1 "Définition des aires d'étude"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 15)
				Intégration des nouveaux habitats inventoriés au II.1.1 "Description des habitats naturels relevés"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 46 à 49)
				Mise à jour du tableau 12 et de la cartographie des habitats au II.1.2 "Enjeux écologiques relatifs aux habitats naturels"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 50 et 51)
				Rectification du nombre d'espèces inventoriées au II.2.1 "Espèces végétales recensées sur l'aire d'étude immédiate"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 52)
				Mise à jour des carte de la flore invasive et des enjeux écologiques relatifs à la flore et aux habitats au II.2.3 "Enjeux écologiques relatifs à la flore"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 52 et 53)
				Mise à jour du tableau 29 et précisions apportées au chapitre XI "Habitats et équilibres biologiques sur l'aire d'étude"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 119)
				Rectification sur le nombre de types d'habitats au II.6 "Impacts potentiels sur les habitats et de la flore d'un projet de parc éolien sur le site d'étude"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 142)
X		Biodiversité	Compléter l'étude du comportement du Milan royal, de la Cigogne noire, des Busards et du Grand-duc d'Europe	Mise en conformité de la pression d'inventaires avec les dernières recommandations DREAL Grand Est au II.4 "Prospections de terrain"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 17 à 19)
				Précisions ajoutées sur les espèces contactés dans un rayon de 10 km de 2000 à 2017 et dans la partie "bilan" au V.1.2 "Prédiagnostic de la LPO Champagne-Ardenne"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 77 à 80)
				Précisions ajoutées sur les espèces contactées en période de nidification au V.1.2 "Prédiagnostic de la LPO Champagne-Ardenne" et au V.2 "Avifaune en nidification"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 80 et 81)
				Intégration du suivi spécifique sur les Busards au V.2.6 "Suivi spécifique Busards"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 84 et 85)
				Intégration du suivi spécifique sur la Cigogne noire au V.2.7 "Suivi spécifique Cigogne noire"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 86)
				Mise à jour du chapitre V.2.8 "Enjeux écologiques relatifs à l'avifaune en période de nidification" et de la carte des enjeux	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 86 et 87)
				Précisions apportées à la suite du tableau 33 au II.1.1 "Evaluation des impacts potentiels sur l'avifaune d'un projet de parc éolien sur le site d'étude"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 135)
				Mise à jour de l'annexe 6 "Liste des espèces d'oiseaux contactées en période de nification"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 242 et 243)

Inclus dans la demande de compléments		Thématique	Compléments apportés au volet Faune-Flore de l'étude d'impact environnementale	Modifications effectuées sur le volet Faune-Flore de l'étude d'impact environnementale	N° page dans l'étude Faune Flore et Habitats naturels
Oui	Non				
X		Biodiversité	Compléter les inventaires en période de migration	Mise en conformité de la pression d'inventaires avec les dernières recommandations DREAL Grand Est au II.4 "Prospection de terrain"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 17 à 19)
				Précisions méthodologiques apportées au III "Avifaune en période de migration"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 55)
				Rectification sur les voies migratoires au III.2.1 "Couloirs et flux de migration de l'avifaune"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 56)
				Précision ajoutée sur la localisation du site en dehors des couloirs au III.2.2 "Schéma Régional Eolien de Champagne-Ardenne - Sensibilités ornithologiques"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 57)
				Précision ajoutée au III.2.3 "Prédiagnostic de la LPO Champagne-Ardenne"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 58 et 59)
				Mise en conformité de la pression d'inventaires avec les dernières recommandations DREAL Grand Est et mise à jour des cartes au III.3 "Avifaune en migration postnuptiale"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 60 à 66)
				Mise en conformité de la pression d'inventaires avec les dernières recommandations DREAL Grand Est et mise à jour de cartes au III.4 "Avifaune en migration pré-nuptiale"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 67 à 72)
				Mise à jour de l'annexe 3 "Liste des espèces d'oiseaux contactées en période de migration postnuptiale"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 235 à 237)
				Mise à jour de l'annexe 4 "Liste des espèces d'oiseaux contactées en période de migration pré-nuptiale"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 238 à 240)
X		Biodiversité	Elargir le rayon des observations à l'aire d'étude rapprochée pour l'avifaune en migration	Précisions méthodologiques apportées pour l'aire d'étude rapprochée dans le tableau 1 au II.1 "Définition des aires d'étude"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 12)
				Précisions méthodologiques apportées au III "Avifaune en période de migration"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 55)
				Mise à jour du bilan au III.2.3 "Prédiagnostic de la LPO Champagne-Ardenne"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 59)
				Précisions méthodologiques quant aux prospections au-delà de l'aire d'étude immédiate	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 214)
X		Biodiversité	Ré-évaluer les enjeux en hivernage pour chaque taxon observé	Mise à jour et ré-évaluation de l'enjeu sur les buses variables en "modéré" au IV.1.3 "Enjeux écologiques relatifs à l'avifaune en hivernage"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 73)
				Mise à jour des cartes de l'avifaune en hivernage	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 76 et 77)
				Mise à jour de l'annexe 5 "Liste des espèces d'oiseaux contactées en période d'hivernage"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 243)
	X	Biodiversité	Mettre à jour le chapitre VIII "Reptiles"	Rectification du nombre d'espèces contactées et mise à jour du tableau 28	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 115)
X		Biodiversité	Mettre à jour de la synthèse des enjeux suite aux nouveaux passages de terrain	Mise à jour du tableau 30 d'évaluation des enjeux écologiques sur l'aire d'étude immédiate au XIII "Synthèse des enjeux écologiques et implications réglementaires"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 124 à 126)
				Mise à jour de la carte des enjeux écologiques sur l'aire d'études immédiate	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 127)

Inclus dans la demande de compléments		Thématique	Compléments apportés au volet Faune-Flore de l'étude d'impact environnementale	Modifications effectuées sur le volet Faune-Flore de l'étude d'impact environnementale	N° page dans l'étude Faune Flore et Habitats naturels
Oui	Non				
X		Biodiversité	Actualiser l'évaluation des impacts	Précisions méthodologiques apportées à la partie II.6.6 "Méthode d'évaluation des impacts"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 25)
				Compléments sur la sensibilité générale, la présence au sein de l'aire d'étude immédiate et le niveau d'impact au tableau 33 du II.1.1 "Evaluation des impacts potentiels sur l'avifaune d'un projet de parc éolien sur le site d'étude"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 135 à 138)
				Rectification des enjeux écologiques du tableau 36 au V.1.1 "Impacts bruts sur les habitats et la flore en phase travaux"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 151 et 152)
				Rectification des enjeux écologiques du tableau 37 au V.1.2 "Impacts bruts sur la faune terrestre et semi-aquatique en phase travaux"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 152 et 153)
				Rectification des enjeux écologiques du tableau 38 au V.1.3 "Impacts bruts sur l'avifaune en phase travaux"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 154)
				Rectification des enjeux écologiques des tableaux 40 et 41 au V.2.1 "Impacts bruts sur l'avifaune en phase d'exploitation"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 156 et 157)
				Précisions méthodologiques apportées à l'évaluation des impacts résiduels au IX.1 "Méthodes d'évaluation des impacts"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 180)
				Mise à jour des tableaux 45 à 50 aux IX.2 "Impacts résiduels du projet"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 181 à 188)
X		Biodiversité	Reprendre la séquence ERC	Mise à jour du tableau 43 au VI.1.1 "Liste des mesures d'évitement et de réduction"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 160)
				Mise à jour du coût indicatif de la mesure R06 "Dispositions générales garantissant un chantier respectueux de l'environnement et AMO Ecologue lors des travaux"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 166)
				Précisions apportées sur les principes de la mesure R07 "Limiter l'éclairage aux pieds des machines"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 167)
				Précisions apportées sur les principes de la mesure R08 "Limiter l'attractivité des plateformes des éoliennes pour l'avifaune et les chiroptères" et mise à jour du coût indicatif	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 167)
				Renforcement du bridage de la mesure R09 "Bridage des éoliennes lors des conditions favorables à l'activité des chiroptères" avec mise à jour des modalités techniques et suppression du coût indicatif	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 168)
				Ajout du chapitre VIII.1 "Coût global des mesures"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 174 et 175)
				Précisions apportées au chapitre III "Variantes"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 143 et 144)
X		Biodiversité	Implanter les éoliennes à plus de 200 m des éléments boisés / justifier le site du projet et l'implantation retenue	Précisions sur les distances entre les éoliennes et les éléments arborés les plus proches au IV.2 "Description du projet retenu"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 145)
				Renforcement du bridage de la mesure R09 "Bridage des éoliennes lors des conditions favorables à l'activité des chiroptères" avec mise à jour des modalités techniques et suppression du coût indicatif	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 168)
X		Biodiversité	Etendre le plan de bridage à l'ensemble des éoliennes du parc, préciser les modalités de mesure du critère d'absence de pluie	Renforcement du bridage de la mesure R09 "Bridage des éoliennes lors des conditions favorables à l'activité des chiroptères" avec mise à jour des modalités techniques et suppression du coût indicatif	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 168)

Inclus dans la demande de compléments		Thématique	Compléments apportés au volet Faune-Flore de l'étude d'impact environnementale	Modifications effectuées sur le volet Faune-Flore de l'étude d'impact environnementale	N° page dans l'étude Faune Flore et Habitats naturels
Oui	Non				
X		Biodiversité	Préciser les modalités de suivi (périodes et nombres d'observations)	Mise à jour des principes, des modalités techniques et du coût indicatif de la mesure S01 "Mise en place d'un suivi de la mortalité des oiseaux et des chauves-souris"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 170 et 171)
X		Biodiversité	Réaliser le suivi d'activité des chiroptères sur l'ensemble du parc	Mise à jour des principes, des modalités techniques et du coût indicatif de la mesure S03 "Mise en place d'un suivi de l'activité des chauves-souris en nacelle"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 172)
X		Biodiversité	Prévoir un suivi des habitats conformément au protocole national	Précision sur la non nécessité d'un suivi des habitats au VII.2 "Détail des mesures de suivi"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 170)
	X	Biodiversité	Reprendre les autres mesures de suivi et d'accompagnement	Mise à jour des principes et du coût indicatif de la mesure S02 "Mise en place d'un suivi du comportement de l'avifaune"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 171 et 172)
	X	Biodiversité	Reprendre le chapitre IX "Implications réglementaires du projet"	Mise à jour du coût indicatif de la mesure A01 "Protection des nichées de Busards"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 173)
X		Biodiversité	Reprendre le chapitre IX "Implications réglementaires du projet"	Précisions ajoutées au X.1 "Concernant le risque de destruction d'habitats de reproduction et de repos"	Cahier 5a-2 Etude écologique (page 193)
	X	Biodiversité	Reprendre le chapitre X "Evaluation des incidences Natura 2000"	Précisions ajoutées au XI.3 "Description des sites et évaluation des incidences Natura 2000"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 195 à 204)
X		Biodiversité	Mettre à jour de la conclusion et des annexes (autres que celles citées plus haut) en relation avec les compléments demandés	Mise à jour de la conclusion / Résumé non technique	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 206 et 207)
X		Biodiversité	Mettre à jour de la conclusion et des annexes (autres que celles citées plus haut) en relation avec les compléments demandés	Mise à jour de l'annexe 1 "Méthodes d'inventaires et difficultés rencontrées"	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 213 à 230)
	X	Biodiversité	Mettre à jour de la bibliographie	Compléter la bibliographie	Cahier 5a-2 Etude écologique (pages 212 et 213)

Modificatifs apportés aux autres cahiers

Demande de compléments		Thématique	Compléments apportés dans les autres volets de la demande d'autorisation environnementale	Modifications effectuées dans les autres volets de la demande d'autorisation environnementale	N° page dans les autres volets de la demande d'autorisation environnementale
Oui	Non				
X		Energie	S'assurer de la capacité d'accueil des postes envisagés	Les deux postes sources les plus proches pour se raccorder sont : Chaumont et Bassigny : sur le S3REnR Champagne-Ardenne en vigueur, ces 2 postes sources ont une capacité insuffisante pour accueillir une puissance de 31,2 MW (puissance maximale de 3,9 MW par éolienne). Le 17 décembre 2018, RTE a fait part au préfet de région de son intention d'engager la révision des S3REnR de Champagne-Ardenne, de Lorraine et d'Alsace à l'échelle de la région Grand Est. Il ne peut cependant être présagé aujourd'hui de la nature et de la localisation des ouvrages qui seront retenus dans le futur schéma.	Cahier 5a-1 Etude d'impact sur l'environnement (§1.2.4.2 page 18, §4.2.4 page 119)
X		Biodiversité	Mettre à jour l'état initial, les impacts et les mesures	Intégration des mises à jour du cahier 5a-2 Etude écologique	Cahier 5a-1 Etude d'impact sur l'environnement (§2.2 pages 46 à 84, §5.2 pages 140 à 166, §6.1 pages 218 à 220, §6.2 pages 221 et 222) Cahier 2 Note de présentation non technique (§5.2 pages 46 à 52, §5.6 page 69, §5.7 page 71, §5.8 pages 73 et 74) Cahier 5b Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement (§3.2 pages 22 à 28, §4.1 page 47, §4.2 page 49, §4.3 pages 51 et 52)
X		Paysage	Mettre à jour l'état initial, les impacts et les mesures	Intégration des mises à jour du cahier 5a-4 Etude paysagère - Mémoire	Cahier 5a-1 Etude d'impact sur l'environnement (§2.4 page 94, §5.4.2 pages 204 à 209, §6.1 page 214, §6.2 page 216) Cahier 2 Note de présentation non technique (§5.4.3 pages 62 à 64, §5.6 page 70, §5.7 page 72) Cahier 5b Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement (§3.4.3 pages 38 à 40, §4.1 page 48, §4.2 page 50)
	X	DAE	Mettre à jour le cadre réglementaire	Précisions apportées sur les procédures au titre du Code de l'Energie	Cahier 2 Note de présentation non technique (§4.1.4 page 27) Cahier 3 Description de la demande (§4.1.4 page 27) Cahier 5a-1 Etude d'impact sur l'environnement (§1.1.3 page 15)
	X	DAE	Mettre à jour le contexte politique	Mise à jour des données relatives à l'activité économique générée par l'éolien à l'échelle nationale et à l'échelle régionale	Cahier 5a-1 Etude d'impact sur l'environnement (§1.2.3 pages 16 et 17, §1.3.2 pages 20 et 21, §1.3.3 page 21) Cahier 2 Note de présentation non technique (§4.2.2 page 30) Cahier 5b Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement (§1.2 pages 7 et 8)
	X	Identité du demandeur	Mettre à jour la présentation de la société SAS Parc Eolien des Hauts Poiriers et WKN GmbH	Mise à jour des données de WKN GmbH et l'adresse de la société SAS Parc Eolien des Hauts Poiriers	Cahier 2 Note de présentation non technique (chapitre 1 pages 8 et 9, annexe 1 page 84, annexe 2 page 85, annexe 6 page 96) Cahier 3 Description de la demande (chapitre 1 pages 8 et 9, annexe 1 page 44, annexe 2 page 45, annexe 6 page 56) Cahier 4 - Plans réglementaires (page 5) Cahier 5a-1 Etude d'impact sur l'environnement (§1.4.2.1 et §1.4.2.2 pages 22 et 23, §1.4.3 page 23) Cahier 6 Etude de dangers et résumé non technique (§2.2.1 page 19)
	X	Capacités techniques et financières	Mettre à jour des capacités techniques et financières	Intégration des coûts des mesures mises à jour dans les cahiers 5a-2 Etude écologique et 5a-4 Etude paysagère	Cahier 2 Note de présentation non technique (chapitre 2 pages 12 à 17, tableau 4 page 29, annexe 3 page 88) Cahier 3 Description de la demande (chapitre 2 pages 12 à 17, tableau 4 page 29, annexe 3 page 46)
	X	Garanties financières	Actualiser le chapitre sur les garanties financières	Précisions apportées sur la formule d'actualisation des coûts	Cahier 2 Note de présentation non technique (chapitre 3 page 20) Cahier 3 Description de la demande (chapitre 3 page 20)

Demande de compléments		Thématique	Compléments apportés dans les autres volets de la demande d'autorisation environnementale	Modifications effectuées dans les autres volets de la demande d'autorisation environnementale	N° page dans les autres volets de la demande d'autorisation environnementale
Oui	Non				
	X	Historique du projet	Mettre à jour l'historique	Précisions apportées sur la reprise de l'instruction et la demande de compléments	Cahier 2 Note de présentation non technique (§4.4 page 37) Cahier 3 Description de la demande Cahier 5a-1 Etude d'impact sur l'environnement (§1.4.4.2 page 24) Cahier 5b Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement (§2.1 page 12)
	X	Etude de dangers	Mettre à jour l'accidentologie	Précisions apportées sur l'accidentologie française	Cahier 6 Etude de danger et résumé non technique (§2.6 pages 32 à 35, chapitre 5 page 75 tableau de l'accidentologie française en annexe)
	X	Productible et données annexes	Mettre à jour le productible du projet	Mise à jour les données de productible et ses données annexes (rejet de CO2 évité, nombre équivalent de foyer)	Cahier 5a-1 Etude d'impact sur l'environnement (page 8, §1.4.1 page 20, §5.3.5.6 pages 194 et 195) Cahier 2 Note de présentation non technique (tableau 4 page 29, §4.5 page 38)
	X	Variantes	Mettre à jour l'analyse des variantes	Précisions apportées sur le choix des variantes	Cahier 2 Note de présentation non technique (§4.5.2 pages 39 et 40) Cahier 3 Description de la demande (§4.5.2 pages 39 et 40) Cahier 5a-1 Etude d'impact sur l'environnement (§3.2 pages 108 à 111) Cahier 5b Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement (§2.2.2 pages 14 et 15)
X		CERFA	Compléter la demande avec le CERFA	CERFA complété dans le cadre du dépôt des pièces complémentaires	CERFA
X		Check-list	Mettre à jour de la check-list	Mise à jour des références des pages dans chaque cahier	Cahier 1 - Check-list
	X	Noms et auteurs des études	Mettre à jour du chapitre 8	Mise à jour des intervenants dans la rédaction de chaque cahier	Cahier 5a-1 Etude d'impact sur l'environnement (page 228)

COURRIER PREFECTORAL DE DEMANDE DE COMPLEMENT



PREFETE DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

CHAUMONT, le 27 SEP. 2019

Service de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'environnement, des ICPE
et des enquêtes publiques

Dossier suivi par
UD DREAL Aube/Haute-Marne :
Arnaud CELARD
03.25.82.80.90
arnaud.celard@developpement-durable.gouv.fr

préfecture :
Jean-Luc RAPINAT
03.25.30.22.20
jean-luc.rapinat@haute-marne.gouv.fr

Monsieur le directeur,

Vous avez déposé dans mes services le 05 mars 2018, une demande d'autorisation environnementale relative au projet de parc éolien des Hauts Poiriers comprenant 8 aérogénérateurs et 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de FOULAIN-CRENAY.

Cette demande avait été rejetée (mon arrêté du 17 juillet 2018) suite à l'avis défavorable du Ministère de la Défense. Ce ministère a récemment rendu un nouvel avis qui, cette fois, est favorable. Par conséquent, j'ai abrogé mon arrêté de rejet et vous ai rencontré le 17 juin dernier pour vous confirmer que l'instruction de votre dossier de demande a été reprise. J'ai bien noté que vous vous êtes désisté de votre recours auprès du Tribunal Administratif de Chalons en Champagne (votre courrier du 5 juillet 2019).

Je vous informe que votre dossier de demande a été examiné par les différents services concernés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il ressort de cet examen, que votre dossier de demande ne comporte pas tous les éléments suffisants pour en permettre l'examen.

Vous trouverez en annexe au présent courrier les éléments complémentaires à apporter pour en permettre la poursuite de l'instruction. Dans le cas où vous seriez amené à déposer de nouveaux documents se substituant aux précédents, vous voudrez bien indiquer, dans une annexe, les chapitres qui ont été modifiés et la teneur de ces modifications.

Compte tenu de la nature des éléments à produire, j'ai décidé de suspendre le délai d'examen de votre dossier jusqu'à réception de la totalité des éléments requis.

89 rue Victoire de la Marne 52000 CHAUMONT - adresse postale : BP 42011 52011 CHAUMONT CEDEX
Téléphone : 03 25 30 52 52 - Télécopie : 03 25 32 01 26
Ouvert de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 - Séjour des étrangers fermé le mercredi
Site internet: <http://www.haute-marne.gouv.fr> - Contact : prefecture@haute-marne.gouv.fr

En application de l'article R. 181-16 du code de l'environnement, je vous invite à compléter ou régulariser votre dossier dans un délai de 18 mois (délai nécessaire aux investigations complémentaires environnementales), à défaut de réponse dans ce délai, votre demande est susceptible d'être rejetée en application de l'article R. 181-34 du code de l'environnement.

L'inspection des installations classées de la DREAL (Mr Arnaud CELARD - tél : 03.25.82.80.90 – Fax : 03.25.73.72.03 - arnaud.celard@developpement-durable.gouv.fr) reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture

François ROSA

Monsieur le directeur
SAS Parc éolien des Hauts Poiriers
Immeuble le Cambridge
10 Boulevard Emile Gabory
44200 NANTES

2/2

ANNEXE

Compléments à fournir par le pétitionnaire

Thématique	Compléments à fournir
Énergie	S'assurer de la capacité d'accueil des postes envisagés.
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des photomontages supplémentaires depuis des points où le parc est visible. Fournir une cartographie des ZIV superposant les ZIV du projet des Hauts Poiriers et de l'ensemble des projets existants. Proposer des mesures permettant de réduire l'impact du parc seul et l'impact cumulé sur le plateau à l'ouest de Chaumont et justifier de l'acceptabilité de ces impacts. Proposer des mesures permettant de préserver la vallée de la Suize d'impacts paysagers Proposer des mesures réduisant l'effet de surplomb sur le village de Crenay. Envisager l'implantation du parc à proximité d'autres parcs afin d'avoir une stratégie de densification des pôles éoliens. Envisager une implantation avec une géométrie permettant une meilleure intégration paysagère, appuyée sur les axes forts du paysage. <p>Se référer à la contribution du paysagiste conseil en annexe.</p>
Biodiversité	Se référer au tableau ci-dessous, et à la contribution DREAL-SEBP en annexe

Étude écologique p. 120 (impacts avifaune)	Actualiser l'évaluation des impacts et reprendre la séquence ERC en fonction des compléments apportés à l'analyse de l'état initial
Étude écologique p.148 (ERC chiroptères)	R01 : planter les éoliennes à plus de 200 mètres des éléments boisés
Étude écologique p.154 (ERC chiroptères)	R09 : étendre le plan de bridage à l'ensemble des éoliennes du parc, préciser les modalités de mesure du critère d'absence de pluie
Étude écologique p.155 (suivi de mortalité)	S01 : préciser les modalités de suivi (périodes et nombre d'observations)
Étude écologique p.155 (suivi d'activité chiroptères)	S03 : réaliser le suivi d'activité des chiroptères sur l'ensemble du parc
Étude écologique p.155 (suivi des habitats)	Prévoir un suivi des habitats, conformément au protocole national

Compléments « Biodiversité » :

Repère dans le dossier (document, page...)	Compléments à apporter
Étude écologique p.133 (plan des aménagements)	Faire figurer le troisième poste de livraison sur la carte et mener l'état initial flore et habitats dans une aire d'étude comprenant la totalité des travaux réalisés pour le projet, y compris les voies d'accès
Étude écologique p.46 (état initial avifaune)	Compléter l'étude du comportement du Milan royal, de la Cigogne noire, des Busards et du Grand-duc d'Europe.
Étude écologique p.51 (état initial avifaune)	Compléter les inventaires en période de migration, en élargissant le rayon des observations à l'aire d'étude rapprochée.
Étude écologique p.61 (état initial avifaune)	Ré-évaluer les enjeux en hivernage, pour chaque taxon observé

T:\UD 10 52\Activites\NCPPE-52\7-Eolien\Hauts Poiriers\2018_DDAE\2-Examen avant EP\juillet 19 - non recevabilité\Cplts a fournir_VF.odt

Projet Eolien « les Hauts Poiriers »
C. Bailly
19 mars 2018

PHASE AVIS

Les enjeux paysagers

Le projet s'insère dans un paysage où l'éolien est déjà présent. On dénombre 7 parcs éoliens construits ou accordés, totalisant environ 60 aérogénérateurs, dans un rayon de 20 km autour du projet. On ne peut cependant pas considérer que le projet s'insère dans un pôle éolien existant : le parc éolien le plus proche est à plus de 10 km (Parc de Biesles) et se situe dans une unité paysagère très différente (Le Vallage), au-delà du relief de Côte, qui sépare le Vallage des plateaux de Chaumont.

En conséquence, l'enjeu de l'instruction en termes de paysage porte sur la compatibilité du paysage avec un nouveau pôle éolien.

Les paysages les plus sensibles du périmètre d'étude sont :

- la vallée de la Suize, encore non impactée par l'éolien,
- la vallée de la Marne,
- le bourg de Chaumont.

Les vallées sont repérées par le Référentiel des paysages de Haute-Marne comme des unités paysagères remarquables, emblématiques des paysages de Haute-Marne.

La qualité du document d'étude des impacts sur le paysage

L'étude paysagère qui est fournie est de qualité moyenne. De nombreux photomontages sont muets, c'est-à-dire qu'ils sont élaborés à partir de points de vues d'où les éoliennes ne sont pas visibles. L'évaluation des impacts est sous-estimée.

La relation entre la géométrie du projet et le paysage existant

La géométrie retenue est une implantation en deux arcs, l'un de 5 machines orienté nord / sud, l'autre de 3 machines orienté nord-ouest/sud-est, décalée d'1 km environ vers le sud-sud-est par rapport au premier arc. Ce tracé est de géométrie peu lisible, dans la mesure où il induit la superposition visuelle des deux arcs depuis de nombreux points de vue (voir pages 69 ou 117 du carnet de photomontages par exemple). A ce titre il rend *a priori* délicate l'intégration au paysage.

L'implantation du projet n'est appuyée en outre sur aucun axe fort du paysage.

Le principal axe structurant du site est celui, orienté nord-sud, de la vallée de la Suize. Cet axe n'est pas nettement repris par le projet de parc. Les tracés en arcs de cercle et le choix d'orientations légèrement différentes pour les deux arcs ajoutent au faible soutien du parc par les lignes structurantes du paysage existant.

L'orientation du projet des Hauts Poiriers est donc à la fois faiblement compatible avec les axes paysagers structurants et intrinsèquement peu lisible.

Au bilan, la géométrie du projet est donc un facteur plutôt défavorable en termes d'intégration au paysage existant.

Les effets de renforcement de la présence visuelle d'éoliennes dans les paysages déjà éoliens

Bien que les documents fournis ne permettent pas de visualiser d'un point de vue cartographique la superposition des ZIV du projet des Haut Poiriers et de l'ensemble des projets existants ou accordés, et que les photomontages soient peu illustratifs, on peut comprendre que l'alourdissement de la présence visuelle d'éoliennes dû au projet des Limodores concerne principalement :

- le plateau à l'ouest de Chaumont (cumul avec les parcs Vallée du Rognon, Riaucourt-Darmannes, pays Chaumontais, Biesles, Haut Chemin ;
- le plateau au nord de Nogent (cumul avec le parc Haut de Conge).

Le cumul d'impact important sur le plateau à l'ouest de Chaumont est un impact négatif non négligeable.

En tout état de cause, le dossier fournit très peu d'éléments permettant de s'assurer que ces impacts cumulés sont supportables par le paysage.

La création de nouveaux paysages éoliens

Les impacts propres du projet de parc concernent notamment la vallée de la Suize. Cette vallée fait partie des paysages qui font l'identité haut-marnaise. Elle est à ce jour préservée de tout impact visuel d'aérogénérateurs.

Les vues sur le village de Crenay montrent en outre un effet de surplomb de celui-ci par les éoliennes.

Cet impact propre du projet est donc à considérer comme un impact paysager négatif important.

Conclusion

Compte tenu de :

- la faible lisibilité du parc liée à sa géométrie,
 - la faible relation entre l'implantation du parc et les lignes fortes du paysage,
 - l'impact du projet sur la vallée de la Suize, jusqu'alors exempte de paysages éoliens,
 - l'effet de surplomb produit sur le village de Crenay,
 - l'effet de création d'un nouveau pôle éolien,
- il y a lieu de considérer que l'implantation de ce parc n'est pas acceptable du point de vue de la qualité des paysages.

Direction Régionale de l'Environnement,
 de l'Aménagement et du Logement

Châlons-en-Champagne, le 18 avril 2018

Service eau, biodiversité, paysages
 Pôle plaine et plateaux champenois

Le service eau, biodiversité, paysages
 au service coordonnateur

Nos réf. : SEBP/PPPC/JG/HG
 Vos réf. :
 Affaire suivie par : Jonathan GOUNET/Hélène GAUDIN
 jonathan.gounet@developpement-durable.gouv.fr
 Tél. 03 51 41 64 29
 Fax : 03 51 41 62 02

ANNEXE 8.2
contribution portant sur l'examen d'une demande d'autorisation environnementale

En réponse à votre saisine en date du 05 mars 2018, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les éléments de réponse de mon service :

Pétitionnaire	WKN France				
Commune Adresse	Foulain				
Type de projet	<table border="1"> <tr> <td></td> <td>Autorisation au titre des installations, ouvrages, travaux, aménagement soumis à la loi sur l'eau (IOTA) - Article L. 181-1-1° du code de l'environnement</td> </tr> <tr> <td>X</td> <td>Autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Article L. 181-1-2° du code de l'environnement</td> </tr> </table>		Autorisation au titre des installations, ouvrages, travaux, aménagement soumis à la loi sur l'eau (IOTA) - Article L. 181-1-1° du code de l'environnement	X	Autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Article L. 181-1-2° du code de l'environnement
	Autorisation au titre des installations, ouvrages, travaux, aménagement soumis à la loi sur l'eau (IOTA) - Article L. 181-1-1° du code de l'environnement				
X	Autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Article L. 181-1-2° du code de l'environnement				
Intitulé du projet	Parc éolien des Hauts Poiriers				
Coordonnées du siège social					
N° et date de dépôt	Dossier unique n° ... déposé au guichet unique de ... le ...				
Nom et coordonnées de la personne responsable du dossier	Nom : Prénom : Téléphone : Courrier électronique : Adresse :				

1) Caractère suffisant du dossier

Volet biodiversité

Plan des aménagements

Sur le plan des aménagements, page 133 de l'étude écologique, on constate qu'un des trois postes de livraison ne figure pas sur la carte, à priori celui auquel sont reliées E01 et E02. Si celui-ci se trouve en dehors de l'aire d'étude immédiate, alors cette dernière est mal définie, car tous les travaux doivent être réalisés au sein de cette aire où les études de terrain ont été réalisées. On remarque également que certaines voies d'accès seront renforcées en dehors de l'aire d'étude, notamment entre E04 et E05. L'impact de ces travaux doit être caractérisé, donc l'aire d'étude immédiate doit être élargie afin de couvrir toute l'emprise du projet.

Avifaune

- État initial :
 D'après le tableau 1 du cadrage préalable réalisé par la LPO pour le projet, figurant en annexe de l'étude écologique (page 11 de l'annexe), les espèces suivantes sont nicheuses certaines (c) ou probables (p) dans

l'aire d'étude étendue (10 km autour du projet) : Milan royal (c), Cigogne noire (p), Faucon crécerelle (c), Busards cendré et Saint-Martin (c), Busard des roseaux (p), Grand-duc d'Europe (c), Milan noir (c).

La présence de certaines espèces particulièrement sensibles à l'éolien implique que des précisions spécifiques soient apportées à l'étude :

- **Milan royal** : localisation des sites de nidification, zones de chasse et voies de déplacement dans un rayon de 10 km autour de la ZIP (5 journées d'observation réparties entre mi-mars et mi-juillet). Les éoliennes à moins de 5 km d'un site de nidification sont à proscrire.

- **Cigogne noire** : localisation des sites de nidification, des zones d'alimentation et des voies de déplacement dans un rayon de 15 km autour de la ZIP (6 journées d'observation entre mi-mars et fin juin, en particulier en mai et juin où les observations sont plus faciles). Les éoliennes à moins de 10 km d'un nid sont à proscrire.

- **Busards** : évaluation du nombre de couples cantonnés dans un rayon de 3 km autour de la ZIP, localisation des nids, zones de chasse (4 journées d'observation entre avril et mi-juillet) et éventuels dortoirs en période inter-nuptiale.

- **Grand-duc d'Europe** : dans un rayon de 7 km autour de la ZIP, en octobre, janvier ou février, localiser les mâles chanteurs grâce à des écoutes nocturnes et à la recherche d'indices de présence (traces de sites de pose potentiels) dans les habitats favorables à la nidification. La population étant en expansion, l'apparition de nouveaux cantonnements en périphérie des noyaux de population doit être prise en compte. Les éoliennes à moins de 3 km d'un nid sont à proscrire.

Ces compléments d'étude sont nécessaires pour qualifier les enjeux avifaune concernant le projet.

Il est annoncé lors de la définition des aires d'études (page 10 de l'étude écologique), que les atteintes fonctionnelles sur l'avifaune seraient étudiées dans l'aire d'étude rapprochée (5 km autour de la ZIP). Or ce n'est pas le cas, l'ensemble de l'étude reste cantonnée à la ZIP et ses abords immédiats. De plus, la DREAL préconise au minimum 8 sorties d'inventaire en période prénuptiale et 10 en postnuptiale, par des conditions météo favorables. Seules 5 sorties ont été réalisées en période prénuptiale et 7 en postnuptiale, alors que quelques jours de pluie ont été rencontrés. Au vu de l'implantation du projet à proximité d'un carrefour de couloirs migratoires sur le SRE, les enjeux migratoires ne peuvent pas être sous-estimés. De plus, la LPO signale que le Balbuzard pêcheur, espèce particulièrement sensible, a été observée en migration dans l'aire d'étude étendue et à proximité de la ZIP. **Les prospections concernant la migration sont donc insuffisantes.**

Enfin, d'après l'annexe 5 concernant la période d'hivernage, 14 Buses variables ont été contactées, ainsi qu'un Faucon crécerelle. Ces 2 espèces de rapaces sont protégées, et la présence de la Buse est significative. **La zone du projet contient donc des enjeux avifaune même en hiver, contrairement aux conclusions du dossier.**

- Évaluation des impacts :

L'étude des impacts avifaune est faussée par l'état initial insuffisant. L'enjeu Cigogne noire n'est pas pris en compte, sous prétexte qu'elle n'a pas été observée. Or cette espèce particulièrement discrète est difficile à repérer. Sans une étude approfondie il est donc impossible de conclure à l'absence d'impact du parc sur les cigognes noires nicheuses à moins de 15 km. Il en va de même pour le Milan royal, les Busards, le Grand-duc d'Europe et les espèces migratrices telles que le Balbuzard pêcheur.

- Mesures ERC :

La démarche ERC devra être repensée en fonction des compléments apportés à l'analyse de l'état initial et des impacts du projet. Si, après évitement et réduction, des impacts résiduels subsistent, une demande de dérogation à la réglementation sur les espèces protégées, accompagnée de mesures compensatoires, devra être envisagée.

Chiroptères

- Mesures ERC :

La mesure R01 consiste à respecter une distance minimale de 150 mètres entre les éoliennes et les éléments boisés. Cependant, Eurobats recommande d'implanter les machines à plus de 200 mètres d'éléments boisés. Le pré-diagnostic chiroptérologique réalisé par l'association Naturalistes de Champagne-Ardenne rappelle d'ailleurs cette préconisation, en signalant que l'aire d'implantation du projet se situe dans une zone à très forts enjeux, et qu'il est donc impératif de la respecter. **L'éolienne E03 ne répond pas à une telle recommandation.**

Au vu des enjeux, **la mesure de bridage R09 prévue pour l'éolienne E03 devra être étendue à toutes les**

éoliennes, dès la mise en service du parc. Les paramètres de bridage proposés comprennent l'absence de précipitation. Il conviendrait que le pétitionnaire précise les moyens techniques et les critères utilisés pour déterminer ce paramètre. À défaut de garanties suffisantes quant à l'efficacité du dispositif utilisé à cet effet, **cette condition d'absence de précipitation ne pourra être retenue.**

Suivis

La mesure S01, concernant le suivi de mortalité avifaune et chiroptères, doit être détaillée. En effet, il est indiqué que ce suivi sera conforme au protocole national de suivis éoliens paru en 2015, sans pour autant préciser **combien de passages seront effectués, ni à quelles périodes.** Un engagement doit être pris dans ce sens, en justifiant la compatibilité avec le protocole national.

Concernant la mesure S03 de **suivi de l'activité des chiroptères**, ce dernier ne peut être cantonné à la seule éolienne E03, **il doit couvrir l'ensemble du parc.**

Un **suivi des habitats** est également demandé par le protocole national, or il n'a pas été prévu dans le dossier. Il devra donc être ajouté aux mesures de suivi.

Je vous informe que le dossier est incomplet ou irrégulier pour les aspects repris dans le tableau ci-dessous :

Repère dans le dossier (document, page...)	Compléments à apporter	Référence réglementaire
Étude écologique p.133 (plan des aménagements)	Faire figurer le troisième poste de livraison sur la carte, et mener l'état initial flore et habitats dans une aire d'étude comprenant la totalité des travaux réalisés pour le projet, y compris les voies d'accès	R 122-5
Étude écologique p.46 (état initial avifaune)	Compléter l'étude du comportement du Milan royal, de la Cigogne noire, des Busards et du Grand-duc d'Europe.	R 122-5
Étude écologique p.51 (état initial avifaune)	Compléter les inventaires en période de migration, en élargissant le rayon des observations à l'aire d'étude rapprochée.	R 122-5
Étude écologique p.61 (état initial avifaune)	Ré-évaluer les enjeux en hivernage, pour chaque taxon observé	R 122-5
Étude écologique p. 120 (impacts avifaune)	Actualiser l'évaluation des impacts et reprendre la séquence ERC en fonction des compléments apportés à l'analyse de l'état initial	R 122-5
Étude écologique p.148 (ERC chiroptères)	R01 : implanter les éoliennes à plus de 200 mètres des éléments boisés	R 122-5
Étude écologique p.154 (ERC chiroptères)	R09 : étendre le plan de bridage à l'ensemble des éoliennes du parc, préciser les modalités de mesure du critère d'absence de pluie	R 122-5
Étude écologique p.155 (suivi de mortalité)	S01 : préciser les modalités de suivi (périodes et nombre d'observations)	R 122-5
Étude écologique p.155 (suivi d'activité chiroptères)	S03 : réaliser le suivi d'activité des chiroptères sur l'ensemble du parc	R 122-5
Étude écologique p.155 (suivi des habitats)	Prévoir un suivi des habitats, conformément au protocole national	R 122-5

2) Rejet de la demande

Sans objet

3) Appréciation du projet

Je réserve mon appréciation de l'aspect biodiversité du projet dans l'attente des compléments évoqués ci-dessus.

Concernant l'aspect paysage, je m'en remets totalement à l'avis de la paysagiste-conseil qui vous a été communiqué par la DDT.

4) Prescriptions à inscrire dans l'arrêté d'autorisation en cas de décision favorable

Sans objet à ce stade.

L'adjoint à la cheffe de pôle,


Remi SAINTIER